



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 janvier 1998

Conventions Ville de Niort / Associations diverses

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 9 Janvier 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 21 Janvier 1998

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Robert LEON.
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Christiane ROUSSELLE

Monsieur Claude PAGES, Premier Adjoint, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,
Après avis des offices concernés, pour les associations adhérentes,

Il vous est proposé de passer la convention attributive de subvention avec l'association ci-dessous nommée :

- Comité d'Animation Pexinois **2.230 F**
Imputation budgétaire : Chapitre 922 - Sous-Chapitre 261 - Article 65748 #02735

Madame Françoise GAILLARD, Adjointe au Maire, expose :
Après avis des offices municipaux concernés, pour les associations adhérentes,

Il vous est proposé de passer la convention attributive de subvention pour l'achat d'un drapeau, avec l'association ci-dessous nommée afin de lui permettre de participer aux cérémonies nationales avec toute la solennité nécessaire, conformément aux dispositions générales arrêtées en la matière par le Conseil Municipal du 22 mai 1992 :

- UNACITA (Union Nationale des Anciens Combattants d'Indochine, des T.O.E. et d'Afrique du Nord) **4.500 F**
Imputation budgétaire : Chapitre 922 - Sous-Chapitre 261 - Article 65748 #02735

Monsieur Jean-Robert BEJUGE, Adjoint au Maire, expose :
Après avis des offices municipaux concernés, pour les associations adhérentes,

Il vous est proposé de passer la convention attributive de subvention avec l'association ci-dessous nommée :

- ANJCA **8.000 F**
Imputation budgétaire : Chapitre 922 - Sous-Chapitre 261 - Article 65748 #02743

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions ci-jointes,

- autoriser Monsieur le Maire à les signer et à verser aux associations concernées les subventions afférentes, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC